

SAINT-MARCEL

Réunion du Conseil Municipal du 17 Décembre 2018 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 décembre 2018, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des représentants au Comité Technique → Le Conseil Municipal a désigné M. BURDIN Raymond, Mme PLISSONNIER Karine, M. GUYON Georges et M. GIRARDEAU Jean-Pierre, membres titulaires et Mme FLAMAND Chantal, Mme COUTURIER Nathalie, M. GONTHEY Serge et Mme DELEURY Béatrice, membres suppléants, pour siéger au Comité Technique.

FINANCES

Débat d'Orientation budgétaire 2019 → Le Conseil Municipal a pris acte des informations présentées dans le rapport, notamment en ce qui concerne :

- Développement introductif (Qu'est-ce qu'un budget d'une collectivité locale – Rappels sur la présentation du budget)
- Le contexte général de l'environnement économique pour 2019 (L'aperçu de l'environnement macro-économique – La situation des finances publiques – L'indice de prix des dépenses communales)
- Les nouvelles mesures issues du projet de loi de finances pour 2019 (Budget de l'Etat – Le projet de la loi de finances pour 2019)
- Situation financière de la commune et projet de budget 2019 (La fiscalité locale – La dette – Les résultats estimés ou provisoires des budgets 2018)
- L'architecture du budget 2019 (La section de fonctionnement et d'investissement)
- Vision prospective des finances et des investissements
- Budget annexe : ZAC des Fontaines

Le Compte de gestion 2018 – Budget Annexe Aménagement de terrains dressé par le Receveur n'a appelé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Compte administratif 2018 – Budget Annexe Aménagement de terrains → Les membres de l'assemblée ont approuvé le compte administratif 2018 du Budget Annexe Aménagement de terrains.

Reprise des résultats – Budget Annexe Aménagement de terrains → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les résultats du budget Annexe Aménagement de terrains et leur reprise dans le budget principal.

Décision modificative n°4 – Budget Principal → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du budget Principal.

Tarifs publics 2019 → Les tarifs des différents services municipaux ont été fixés et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

Tarifs camps ski - Direction Enfance Jeunesse Famille → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour le séjour ski à Mijoux, qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

Tarifs 2019 – Crédits scolaires → Le Conseil Municipal a fixé les crédits scolaires pour l'année 2019 : dotation fournitures scolaires, dotation pédagogique, dotation classe transplantée et pour la classe Ulis.

Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2019, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

INTERCOMMUNALITE

Entente intercommunale Enfance-Jeunesse – Modification des statuts → Le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts de l'Entente intercommunale Enfance-Jeunesse.

Transfert compétence GEMAPI au Grand Chalon et CLECT du 18/10/2018 – Le Conseil Municipal a approuvé le rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 18 octobre 2018 relatif au transfert de la compétence GEMAPI au Grand Chalon.

LE GRAND CHALON - Bilan d'activité 2017 → L'assemblée a pris acte de ce rapport qui mentionne : Les temps forts du Grand Chalon, la gouvernance, le soutien des projets aux communes, les autres politiques menées par le Grand Chalon et les fonctions support.

ADMINISTRATION GENERALE

Contrats d'Assurances - Renouvellement → Les contrats en cours arrivant à échéance au 31 décembre 2018, une consultation a été engagée et l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

Ouvertures dominicales 2019 → Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la liste des ouvertures des commerces, pour les dimanches de l'année 2019.

Convention Associations Locales → Les conventions d'occupations pour les équipements municipaux mis à disposition des associations locales arrivent à échéance au 31 décembre 2018. L'Assemblée a donc décidé de renouveler pour une période de 3 années ces conventions.

TRAVAUX COMMUNAUX

Transfert compétence gaz - SYDESL → Le Conseil Municipal a décidé de transférer au SYDESL, au titre des compétences optionnelles la distribution et la fourniture de gaz, à compter du 1^{er} janvier 2019.

BIENS COMMUNAUX – URBANISME

Urbanisme - Z.A.C. des Fontaines – Vente à particuliers → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'une parcelle de terrain cadastrée section G n°693, située dans la ZAC des Fontaines, d'une superficie totale de 464 m², au prix de 89.81 €, soit 41 671,84 €.

SERVICE CULTURE

Participation financière Conseil Régional → Depuis plusieurs années, la Région soutient la création artistique et favorise la présence des acteurs culturels sur le territoire. Il a instauré un dispositif d'aide intitulée "Aide aux structures de diffusion et de résidence". La programmation culturelle du "Réservoir" s'inscrit pleinement dans ce dispositif et à ce titre, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Régional à hauteur de 7 620 €.

Convention Grand Chalon/Espace des Arts – PICCOLIS 2019 → Dans le cadre de l'action "PICCOLIS 2019", le Grand Chalon en lien avec l'Espace des Arts organise une représentation décentralisée du spectacle " Moun portée par l'écume et les vagues ". Ce spectacle est destiné aux élèves du cycle primaire. La commune de Saint-Marcel a été retenue pour accueillir, au Réservoir, les élèves des écoles de notre bassin de vie. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Grand Chalon et l'Espace des Arts.

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Conventions d'objectifs et de financement - CAF → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, les conventions d'objectifs et de financement ainsi que les conditions particulières et générales pour l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire, l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) et l'Accueil de loisirs sans hébergement «Accueil Adolescent».

PERSONNEL COMMUNAL

Institution du travail à temps partiel et modalités d'application → Le Conseil Municipal a décidé d'instituer le temps partiel aux agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2019 et autorisé Monsieur le Maire à accorder les autorisations individuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 21.